



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 75066

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur le rapport sénatorial d'information, de M. Pierre Hérisson, intitulé « Télécommunications : la réforme 5 ans après ». Le rapporteur préconise une retouche des modalités de recouvrement des contributions au fonds de service universel rendue indispensable par le récent arrêt de la Cour de justice. Le rapport propose corrélativement de changer l'assiette des contributions (les asseoir sur le chiffre d'affaires et non plus sur le volume de trafic) et les modalités de versement (à l'étude un versement a posteriori, pour éviter le jeu complexe des contributions prévisionnelles et des régularisations). Il souhaiterait connaître sa position sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75066

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1854